



# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC COMMUNE DE CREST

## MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**Par arrêté n° 2025-683 du 31 octobre 2025**, le Maire de Crest a prescrit la procédure de la modification simplifiée n°3 du PLU.

**Par délibération en date du 3 novembre 2025**, le conseil municipal de Crest a pris acte de l'engagement de la procédure de la modification simplifiée n°3 du PLU et défini les modalités de mise à disposition du Public pour ce dossier.

**Cette mise à disposition du public portera sur** la correction d'une erreur matérielle, sur la définition des logements intermédiaires.

La mise à disposition du public **se déroulera en mairie du 17 novembre au 2025 à 9h00, jusqu'au 17 décembre 2025 à 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, chacun pourra prendre connaissance du dossier en Mairie (sur support papier et sur un poste informatique) et sur le site internet de la Commune ([www.mairie-crest.fr](http://www.mairie-crest.fr));

**Le public pourra formuler ses observations**, soit en les consignant sur le registre papier d'enquête prévu à cet effet en mairie, soit en les adressant par voie postale en mairie (Place du Docteur Rozier – 26400 Crest) ou par mail ([enquete.PLU@mairie-crest.fr](mailto:enquete.PLU@mairie-crest.fr)).

**La personne responsable du projet** auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mme Florence RICHARD, responsable du service urbanisme, Mairie de Crest, Place du Docteur Rozier, 04 75 76 61 27.

**A l'issue de la mise à disposition**, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée ;

Le Maire,  
Stéphanie Karcher